



Établissement public territorial  
Paris Ouest La Défense  
1, rue de la République - 92100 Nanterre  
Tél : 01 45 29 71 50  
www.parisouestladedefense.fr



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Vaucresson**

N°04 /2019

DATE D'AFFICHAGE : **28 FEV. 2019**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5219-5,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37, L.153-40 à L.153-44, R.153-20 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme de Vaucresson approuvé le 29 septembre 2016, mis à jour le 15 février 2017 et le 29 septembre 2017,

Vu l'arrêté n°20/2018 du 5 octobre 2018 engageant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Vaucresson,

Vu la décision du 11 février 2019 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise désignant Monsieur Lionel Braconnier en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu les pièces constitutives du dossier soumis à enquête publique,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Il sera procédé à une enquête publique concernant la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson pour une durée de 34 jours consécutifs, du **jeudi 21 mars 2019 à 16h00 au mardi 23 avril 2019 à 17h30 inclus**.

Article 2 - L'enquête publique porte sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Vaucresson qui a pour objet :

- La précision des objectifs des secteurs 1 et 2 de l'OAP Centre-Ville - secteur Gare ainsi que des secteurs UAa et UAb,
- Les mises à jour et modifications réglementaires et graphiques mineures poursuivant les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Vaucresson,
- La protection du patrimoine bâti et arboré de la ville, sur le fondement des dispositions de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

Article 3 - Monsieur Lionel Braconnier, directeur de banque en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 - Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le projet de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vaucresson, sis 8 Grande Rue, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessous :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 puis de 14h00 à 17h30,
- Les samedis 30 mars, 6 avril et 20 avril 2019, de 9h00 à 12h00.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête (jeudi 21 mars 2019 au mardi 23 avril 2019 inclus) :

- Sur le site : <http://www.vaucresson.fr/PLU.aspx>
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1190>

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la mairie de Vaucresson dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5 - Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **aux jours et heures de permanence** suivants :

- **Hôtel de Ville de Vaucresson**, sis 8 Grande Rue
  - Jeudi 21 mars 2019 de 16h00 à 20h00
  - Samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 12h00
  - Jeudi 18 avril 2019 de 13h00 à 17h00

En dehors des permanences dispensées par le commissaire-enquêteur, les observations pourront également être présentées pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au plus tard le mardi 23 avril 2019 à 17h30 :

- En les consignant directement sur le registre d'enquête,
- En les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1190>.
- En les adressant par écrit à « Monsieur le commissaire-enquêteur – modification n°1 du PLU Mairie – 8 Grande Rue – 92420 VAUCRESSON »,
- En les adressant par mail à l'adresse suivante : [modification-plu@mairie-vaucresson.fr](mailto:modification-plu@mairie-vaucresson.fr).

Article 6 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le commissaire-enquêteur transmettra une copie de ce rapport et de ses conclusions au Président du tribunal administratif.

Article 7 - Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés à l'Hôtel de Ville de Vaucresson, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ainsi que sur le site internet de la Ville : <http://www.vaucresson.fr> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. En outre, une copie pourra être adressée à toute personne en faisant la demande, et à ses frais, au service urbanisme de la mairie de Vaucresson.

Article 8 - Après l'enquête publique le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la ville de Vaucresson, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Article 9 - Toute information sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Vaucresson peut être demandée à la mairie de Vaucresson – service urbanisme – 8 Grande Rue – 92420 Vaucresson – tél : 01.71.02.80.43 – [modification-plu@mairie-vaucresson.fr](mailto:modification-plu@mairie-vaucresson.fr).

Article 10 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à l'Hôtel de Ville de Vaucresson, sur les panneaux administratifs de la commune de Vaucresson et au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et par tout autre procédé. Une copie de ces avis sera annexée au dossier d'enquête.

Article 11 - Le Président de l'établissement public territorial est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur le commissaire-enquêteur, Madame le Maire de Vaucresson et Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Puteaux, le **2 8 FEV. 2019**



  
Patrick Balkany  
Maire de Levallois  
Membre honoraire du Parlement

*Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*